

**Mémoire en réponse aux avis des Personnes Publiques Associées**

Personne Publique Associée	Pièce du PLU	Avis Emis	Réponse de la Collectivité
<b>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE</b>	Dossier de modification	La modification concernant principalement des évolutions du règlement du PLU et considérant les caractéristiques du projet, les choix opérés et les enjeux économiques qui y sont attachés, la Chambre de Commerce et d'industrie de l'Aude émet un avis favorable sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme présenté.	Pas de réponse particulière à apporter par la collectivité.
<b>CHAMBRE DES METIERS</b>	Dossier de modification	Il est important que les communes et les territoires portent une attention particulière aux artisans et à leur demande, souvent forte, de lieux et de locaux d'activité adaptés. Ce faisant, ils répondent à la demande de la population en matière de services. Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas d'observation particulière à apporter à votre révision générale du PLU.	Pas de réponse particulière à apporter par la collectivité.
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	Dossier de modification	<p>Cette procédure, portant sur une actualisation globale du règlement et une analyse des dispositions de l'ensemble des zones pour clarification, a été prescrite en Conseil Municipal par arrêté du 10 Juin 2016.</p> <p>Après examen par les services concernés du Département dont ceux des Routes (Division Territoriale du Carcassonnais) et de l'Eau, j'ai l'honneur de vous informer que les documents transmis n'appellent pas d'observations particulières. En effet, aucun des changements envisagés au titre de cette modification n'a d'incidence sur le domaine public routier départemental ni sur la partie Eau et Assainissement.</p>	Pas de réponse particulière à apporter par la collectivité.
<b>MAIRIE DE VILLARZEL-CABARDES</b>	Dossier de modification	<p>Vous souhaitez modifier le Plan Local d'Urbanisme de Laure-Minervois afin d'intégrer les évolutions de la réglementation en matière d'urbanisme et faciliter l'instruction des autorisations du droit des sols.</p> <p>En tant que personne publique associée, j'é mets un avis favorable à cette modification.</p>	Pas de réponse particulière à apporter par la collectivité.